

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 20 (1932)

Heft: 390

Artikel: D'alors à aujourd'hui

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-260856>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

D'ALORS A AUJOURD'HUI

Il nous a paru intéressant, en ce jour d'anniversaire, de marquer les grandes lignes du chemin parcouru en matière de féminisme dans bien des pays d'Europe et d'Amérique, en indiquant simultanément le point de départ : les premiers numéros du Mouvement, et celui où nous sommes arrivés : nos plus récents numéros. Et certes la comparaison est instructive. Nous n'oublions pas assurément de tenir compte du bouleversement profond qu'a subi le monde durant ces vingt années, mais si ce bouleversement général explique les changements prodigieux survenus entre 1912 et 1932, quel motif alors trouver à une situation véritablement bien peu modifiée dans un certain pays ?

1912

I. ETRANGER

1932

ALLEMAGNE

« Les droits que possèdent les femmes en Allemagne sont à peu près nuls. »
(Mouvement, No 1).

Les élections de juillet 1932 ont fait entrer au Reichstag 36 députées élues par des électrices aussi bien que par des électeurs. La séance d'ouverture, dans des conditions politiques spécialement difficiles, a été présidée par une femme. — Depuis 1925, une femme a toujours fait partie de la délégation allemande auprès de la S. d. N. — Le Tribunal d'Empire déclare inconstitutionnel le renvoi d'une fonctionnaire féminine pour cause de mariage. — Les femmes ont accès à presque toutes les carrières. La police féminine est très importante. (Récents numéros du Mouvement.)

ANGLETERRE

« La Reform Bill qui vient d'être déposé au Parlement, confère à tout Anglais masculin le droit de vote. Les femmes sont indignées d'être complètement exclues de cette réforme. »
(Mouvement, No 1).

15 femmes élues par des électrices aussi bien que par des électeurs siègent actuellement à la Chambre. 2 femmes ont déjà été sous-secrétaires d'Etat pour l'Hygiène et l'Education, et 1 femme Ministre du Travail. — Depuis 10 ans la délégation britannique à la S. d. N. a toujours compris 1 femme, parfois 2, et 1 femme est déléguée à la Conférence du Désarmement. — Les femmes conseillères municipales, juges de paix, sont extrêmement nombreuses; la police féminine joue un rôle important, et toutes les carrières sont légalement ouvertes aux femmes. (Récents numéros du Mouvement.)

AUTRICHE

« Les revendications masculines en matière de suffrage universel tendent à enlever à quelques femmes d'anciens droits pour donner un droit nouveau à tous les hommes. »
(Mouvement, No 2).

Pour la seconde fois, une femme préside le Conseil fédéral autrichien. Des femmes siègent dans les deux Chambres élues par des électrices comme par des électeurs. — Elles sont juges de paix, professeurs d'Université, etc. — Une femme fait partie du Comité Economique de la S. d. N. (Récents numéros du Mouvement.)

BELGIQUE

« Les femmes n'ont dans ce pays pas d'autre droit électoral que l'accès aux tribunaux de prud'hommes et aux Commissions scolaires. »
(Mouvement, No 3.)

Les femmes possèdent le droit de vote municipal, électoral et éligibilité, qu'elles viennent d'exercer tout récemment encore (octobre 1932), et un grand nombre de femmes siègent dans les Conseils municipaux. Elles ont également le droit d'éligibilité (une femme députée, une femme sénateur) et le droit de vote restreint dans certaines conditions. (Id.)

CANADA

« Peu de droits: suffrage municipal restreint dans quelques provinces, éligibilité aux Commissions scolaires dans d'autres. » (Mouvement, No 3.)

Sauf dans la province de Québec, les femmes ont exactement les mêmes droits que les hommes, et dans cette province, elles possèdent le suffrage municipal (électoral et éligibilité) et le suffrage fédéral (id.). Le gouvernement a chargé à plusieurs reprises des femmes de le représenter à la S. d. N. et à la Conférence du Désarmement. (Id.)

DANEMARK

« La question du suffrage politique vient d'être posée sous la forme d'un projet de loi (octobre 1912. (Mouvement, No 3.)

Droits complètement égaux à ceux des hommes, « afin d'assurer l'unité nationale en face de la guerre européenne. » (Mouvement, No 33.) Les femmes sont électrices, députées, conseillères municipales, déléguées à la S. d. N., pratiquent à peu près toutes les professions, etc. (Id.)

ESPAGNE

Aucun droit: le Mouvement n'a pas même l'idée de mentionner ce pays!

Tous les droits, garantis par la Constitution républicaine. Femmes électrices députées, déléguées à la S. d. N., etc. (Id.)

de la gratitude et de l'estime admiratrice des femmes de tous les pays.

Avec l'expression de toute notre appréciation.

ERNESTINE FURTH (Vienne).
(Die Oesterreicherin.)

C'est avec joie et gratitude que nous adressons à notre confrère le Mouvement Féministe nos vœux cordiaux pour le joyeux événement du XX^e anniversaire de sa fondation. Événement joyeux, en effet, non pas parce qu'il est la conséquence logique de la fuite des années, mais parce que, malgré — et ce « malgré » ne doit pas être pris ici dans un sens restrictif — malgré son inspiration féministe, le Mouvement a su, non seulement maintenir, mais

de presse, que son Comité, menacé de ne pas sortir, lui, de la chambre, avant qu'une décision définitive ne fût prise, se prononça enfin pour ce nom, qui figure en tête de la liste que j'ai sous les yeux, et auquel M^{lle} Porret, seule, fit opposition. S'est-elle ralliée à notre nom depuis lors?... Voici, d'ailleurs, les autres titres proposés: La Revue féministe (avec préavis favorable de Genève), Vie et Travail, Le Progrès féminin, La Vie féministe, La Revue des Idées féministes; puis la série des titres qui auraient nécessité un sous-titre explicatif, tels que L'Aube, L'Avenir, L'Éveil, L'Ère nouvelle, Le Flambeau... Nous avions de l'imagination!...

(A suivre.)

E. Gd.

encore élargir son cercle de lecteurs. Et ceci n'est pas dû uniquement au développement du féminisme, développement auquel le Mouvement lui-même a contribué pour une part si active, mais avant tout aux capacités et au tempérament de sa directrice, M^{lle} Gourd. Car, quelles que soient les excellentes collaboratrices qu'elle ait actuellement et qu'elle ait pu avoir, sa personnalité se manifeste dans chacun de ses numéros qui portent la marque de son inspiration et de son enthousiasme. Il est impossible de dire toute la gratitude que le féminisme suisse doit à M^{lle} Gourd et à son Mouvement.

Nous, qui avons une activité analogue à la sienne, nous sommes à même mieux que personne d'apprécier la somme considérable de dévouement et de travail que représentent ces vingt années du Mouvement, et bien souvent il a été pour nous, son jeune confrère, un modèle et un animateur. C'est pourquoi nous tenons plus spécialement à lui offrir nos vœux de bonheur les plus cordiaux et les plus reconnaissants.

« SCHWEIZER FRAUENBLATT »
(St-Gall).

Le Mouvement Féministe, le chef de la presse féminine de Suisse romande, accomplira le 12 novembre ses vingt ans d'existence. Vingt ans de féminisme suisse s'incarnent dans ce journal, qui, sous la direction de sa

ETATS-UNIS

9 Etats seulement sur 48 ont reconnu le droit de vote aux femmes.

Tous les droits. Femmes électrices, sénateurs, députées, gouverneurs d'Etat, juge à la Cour Suprême, pasteurs, directrice de police, consultants, etc. (Id.)

GRECE

Aucun droit; pas même l'idée de mentionner ce pays.

Le suffrage féminin est inscrit dans la Constitution.

IRLANDE

N'existait pas comme telle.

Tous les droits. Femmes électrices, députées, etc. (Id.)

LETTONIE, LITHUANIE

N'existaient pas comme telles.

Id.

PAYS-BAS

« Nous aurons le suffrage dans cinq ans, dans dix ans... » (Mouvement, No 5.)

Tous les droits. Femmes électrices, députées, déléguées à la S. d. N., inspectrice de police, banquiers, etc. (Id.)

POLOGNE

N'existait pas comme telle.

Tous les droits. Femmes électrices, députées, sénateurs, déléguées à la S. d. N., juges, police féminine, etc. (Id.)

PORTUGAL

Aucun droit; pas même l'idée de mentionner ce pays.

Le vote des femmes est prévu dans la Constitution. (Id.)

ROUMANIE

Aucun droit: pas même l'idée de mentionner ce pays.

Suffrage municipal, électoral et éligibilité. (Id.)

SUEDE

Depuis trois ans seulement le suffrage municipal (électoral et éligibilité).

Tous les droits, femmes électrices, députées, sénateurs, déléguées à la S. d. N., ayant libre accès aux professions, etc. (Id.)

TCHECOSLOVAQUIE

N'existait pas comme telle.

Voir Suède, Pologne, etc. (Id.)

TURQUIE

Presque encore au temps des « Désenchantés »...

Les mêmes droits civils qu'en Suisse, les droits politiques, l'accès aux professions. (Id.)

II. SUISSE.

Suffrage féminin fédéral (électoral et éligibilité)

Néant.

Néant.

Suffrage féminin cantonal (électoral et éligibilité)

Néant.

Néant.

Suffrage féminin municipal (électoral et éligibilité)

Néant.

Néant.

Suffrage féminin ecclésiastique (électoral)

Genève, Vaud.

Genève, Vaud, Bâle, Neuchâtel, Berne (suivant les paroisses), Grisons, Thurgovie (au moins sur le papier).

Suffrage féminin ecclésiastique (éligibilité)

Néant.

Genève, Bâle, Berne (suivant les paroisses), Grisons, Thurgovie (sur le papier).

Tribunaux de prud'hommes (électoral)

Néant.

Genève, Bâle, Neuchâtel.

Tribunaux de prud'hommes (éligibilité)

Zurich.

Zurich, Bâle, Neuchâtel, Genève, Vaud, Saint-Gall, Soleure.

Police féminine

Néant.

Genève, Lausanne, Berne, Bâle.

Accès aux professions libérales

Femmes médecins, quelques avocates.

Quelques femmes pasteurs, professeurs d'Université, juges, notaires, architectes, ingénieurs, etc., suivant les cantons.

plus étendus à la cause de l'« Idée » et couronner bientôt le travail dévoué et désintéressé du Mouvement Féministe.

L. WOHLNICH, rédactrice. (St-Gall).

Invitées par elle-même à le faire, nous apportons à notre demi-sœur aînée, française, nos meilleurs souhaits pour son XX^e anniversaire.

Ce n'est pas parce que nous sommes Allemandes et qu'elle est Française que nous l'appelons demi-sœur, mais parce que nous sommes socialistes et qu'elle... borne son activité au domaine partiel de l'égalité de droits pour les femmes. Pour la lutte qu'elle mène contre le tort fait aux femmes, nous voulons l'appeler sœur, mais seulement demi-sœur...

« FRAUENRECHT » (Zurich).

Le Mouvement Féministe

se vend au
numéro

à la Librairie Payot
Rue du Marché, Genève

à l'Union d. Femmes
Rue Et.-Dumont, 22, Genève

à l'Administration
R. Micheli-du-Crest, 14, Gen.

GENÈVE. — IMPRIMERIE RICHTER

J. MERZ,
rédactrice de la Feuille Centrale de la Société d'Utilité publique des Femmes suisses. (Berne).

Le Journal suisse des Institutrices présente au Mouvement Féministe ses vœux les plus cordiaux pour le vingtième anniversaire de sa fondation.

Puisse la conviction inébranlable, le courage, l'inspiration chaleureuse de sa rédactrice, M^{lle} Gourd, gagner des milieux toujours